

Mode de vie

École et service de garde

2026-2027

Ce mode de vie fait référence aux règles de fonctionnement de l'école et du service de garde et est en lien avec nos valeurs.

Bienveillance - Collaboration - Engagement

La collaboration et l'intervention des parents sont essentielles pour aider le jeune à comprendre l'impact de ses actions et éviter que la situation ne se dégrade.

RESPECT et CLIMAT SCOLAIRE

Je m'engage à...

- Parler et agir poliment avec tout le monde;
- Utiliser un ton et des mots appropriés;
- Accepter les interventions des adultes et des brigadiers;
- Garder mon calme dans les corridors et aux casiers;
- Porter des vêtements convenables pour l'école;
- Respecter les règles de la classe, de l'école et du service de garde;
- Faire le travail demandé et m'engager dans mes apprentissages.

SÉCURITÉ

Je m'engage à...

- Me déplacer calmement et marcher dans l'école;
- Respecter les limites de la cour;
- Éviter de flâner aux casiers, aux toilettes, dans les corridors et sur la cour, au son de la cloche;
- Arriver à l'école aux heures de surveillance et en classe à temps;
- Quitter la cour après les classes (midi et fin de journée);
- Poser des gestes qui assurent ma sécurité et celle des autres.

OBJETS PERSONNELS et ALIMENTATION

Je m'engage à...

- Apporter des collations nutritives.
- Laisser à la maison :**
- jouets, cartes, argent personnel, etc.;
- gomme, friandises, boissons énergisantes, etc.;
- cellulaires et autres appareils électroniques (sauf exception autorisée).

ENVIRONNEMENT

Je m'engage à...

- Prendre soin du matériel, des lieux intérieurs et extérieurs;
- Garder les espaces propres;
- Utiliser les équipements de façon responsable.

➡ **Un manquement mineur et/ou majeur** est un comportement inacceptable portant atteinte au respect, à la sécurité, au climat et à un environnement propice aux apprentissages ainsi que les actes qui pourraient constituer des comportements d'intimidation ou de violence.

➡ Tout **geste et échange** proscrit, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire, sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école (selon l'article 76 (2°), LIP).

➡ **Lors d'un manquement majeur**, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève (selon l'article 76 (3°), LIP).

LIP : Loi sur l'instruction publique

DÉMARCHES D'APPLICATION DU MODE DE VIE

UN GESTE MINEUR	UN GESTE MAJEUR
<u>UN GESTE MINEUR</u>, c'est un comportement et/ou une parole, etc. • Qui agace; • Qui provoque de l'agitation; • Qui provoque un retard dans le fonctionnement de la classe et/ou des apprentissages; • Qui est non sécuritaire : pour s'amuser ou pour faire semblant. 	<u>UN GESTE MAJEUR</u>, c'est un comportement et/ou une parole inacceptable avec... <u>Sans incidence légale</u> • Agir mineur récurrent ayant un effet négatif sur le jeune et les autres; • Non-respect chronique des règles de fonctionnement de l'école, de la classe et/ou du service de garde; • Situation de crise ou désorganisation volontaire dans la classe et/ou dans l'école (refus d'obtempérer, impolitesse grave ou incitation à la bagarre); • Gestes vulgaires et/ou à caractère sexuel. <u>Avec incidence légale</u> • Agresser verbalement, physiquement et/ou sexuellement; • Menacer-intimider-cyberintimidation (taxage, harcèlement, chantage, sextage, etc.); • Répandre des rumeurs, commérer, briser une réputation ou y nuire; • Vol, feu et vandalisme; • Posséder ou consommer du tabac (incluant la cigarette électronique), drogue ou boisson alcoolisée; • Fuguer et s'exhiber; • Posséder ou utiliser un objet à des fins dangereuses. 
LES MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT POSSIBLE	LES ÉTAPES ET MESURES DE SOUTIEN, D'ENCADREMENT ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES POSSIBLES
Avertissement verbal et rappel du mode de vie : • L'écart de conduite est consigné; • Information donnée aux parents par courriel, par l'agenda ou par téléphone; • Réflexion écrite; • Rencontre individualisée; • Participation à un geste de réparation; • Participation à des activités d'enseignement des habiletés sociales; • Toute autre mesure de soutien ou d'encadrement pertinente selon la situation.	<u>LES ÉTAPES :</u> 1. <u>Exiger l'arrêt</u> du comportement en personnalisant l'intervention. 2. <u>Nommer</u> le comportement. Mettre un mot sur le type de comportement observé et nommer l'impact possible d'un tel acte. 3. <u>Orienter</u> vers les comportements attendus. 4. <u>Évaluer</u> la situation et prendre les informations nécessaires. 5. <u>Régler</u> la situation afin d'apporter un soutien aux personnes concernées. 6. <u>Faire un suivi et consigner</u> dans le but de s'assurer que l'incident ne se répètera pas et de déterminer si le mode de règlement a donné les résultats escomptés. <u>LES MESURES POSSIBLES :</u> • Arrêt d'agir; • Retrait de l'activité; • Appel téléphonique aux parents; • Rencontre avec la direction en présence d'un parent; • Réflexion et geste de réparation; • Suspension interne ou externe (avec réintégration par la direction en présence d'un parent si à l'externe); • Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol; • Déplacement supervisé; • Plan d'action ou plan d'intervention; • Références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté; • Signalement à la DPJ; • Signalement à la Sûreté du Québec; • Toute autre mesure disciplinaire pertinente selon la situation. Selon l'article 96,27, LIP : • Transfert d'école; • Demande d'expulsion du Centre de services scolaire des Phares.

Définitions

Conflit



- Une opposition ou une dispute entre deux ou plusieurs personnes qui se heurtent à des idées ou à des opinions divergentes (Larousse, 2023).
- Présence de sentiment de colère/frustration les uns contre les autres.
- Ici, une recherche de solutions pacifiques sera encouragée
- **Mots clés** : inconfort de part et d'autre, bidirectionnel.

Intimidation



- Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement (cyberespace), dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (LIP art.13)
- **Mots clés** : répétition, inégalité des rapports de force, engendre un sentiment de détresse.

Agressivité



- Une pulsion ou une énergie qui varie en intensité selon la personne.
- Elle peut être positive quand elle permet à la personne de performer. Elle devient négative lorsqu'elle se transforme et se manifeste par une agression (verbale, physique, matérielle ou psychologique).
Ref: J. Bourdeau, 2016
- **Mot clé** : pulsion

Violence



- Toute manifestation de force (verbale, écrite, physique, psychologie ou sexuelle) exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (LIP art.13)
- **Mot clé** : intention

Actes de violence à caractère sexuel (AVCS)



- Toute force de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.
- Référence à la définition de la violence à caractère sexuel inscrite à la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements*.

J'appose mes initiales ou ma signature à la suite de la lecture du mode de vie de l'école et du service de garde :

Dans mon rôle d'élève, j'ai pris connaissance du mode de vie et je m'engage à le respecter : _____

Dans mon rôle de parent, j'ai pris connaissance du mode de vie et je m'engage à collaborer à son application : _____